RÉPUBLICAIN

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an. Les abonnements se prient d'avance. - Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. - 1, RUE DES CAPUCINS, 1. - CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, no 34, et Place de la Bourse, no 8, est seule chargée, a Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 11 Mai

BULLETIN

Les croix méritées. — Une lettre de M. Boissy d'Anglas.

Nous avons exprimé, dans quelques lignes qu'on trouvera plus loin, nos regrets de voir le gouvernement se montrer aussi avare de récompenses, — et de rubans surtout! — à l'égard des braves sauveteurs de la rue Jean Goujon.

Aussi sommes-nous heureux de publier et de nous associer à l'article suivant que nous trouvons dans le Petit Parisien.

3, 454

ouvell

a tous

nestre

rs ètre

et tous

tre;

à la ital et

der la e dudit Ponciel

te de-

a tou

ourrai

ine o

ne.

Les médailles de sauvetage accordées à la suite du sinistre de la rue Jean-Goujon n'ont pas paru des récompenses suffisantes pour quelques dévouements exceptionnels, et le sentiment général réclamait des croix de la Légion d'Honneur pour ceux qui, dans ces circonstances tragiques, ont montré un courage et une abnégation au-dessus de tout éloge.

Cet ouvrier plombier, M. Piquet, qui est parti modestement après avoir arraché plusieurs victimes à la mort et que ses blessures glorieuses ont seules fait connaître, croit-on qu'il n'ait pas mérité le ruban rouge!

La croix ne serait-elle pas à sa place sur la poitrine de M. Desjardins, ce garçon couvreur qui s'est signalé pr son intrépidité, et qui, blessé sérieusement, est allé se faire panser à l'hôpital, sans même vouloir se

Quel membre de la Légion-d Honneur ne serait pas heureux d'avoir pour collègue M. Georges, ce cocher qui, protégé par un jet d'eau que lui lançait un camarade, s'est jeté à plusieurs reprises dans la fournaise? et il est veuf, père d'un petit enfant, sans autres ressources que son travail.

M. Gaumery, le cuisinier de l'hôtel du Palais, ne s'est pas borné à desceller un barreau de la fenêtre libératrice; il a sauté en bas au milieu de la foule enflammée et affolée et il a aidé des femmes à faire la difficile escalade.

Là aussi, dans l'antre du feu, des femmes admirables s'efforçaient de mettre un peu d'ordre dans le sauvetage, d'organiser l'évasion; et, devant les flammes, elles prêchaient par leur ferme contenance et ne

consentaient à se sauver que les dernières. D'autres encore, que nous ne saurions citer tous, car il faut nous borner, ont risqué leur vie pour sauver des inconnus, non pas dans des conditions ordinaires, mais en face d'un fléau qui faisait frémir tous les

La grandeur de la Légion d'Honneur est d'égaliser devant la récompense tous les mérites et de ne connaître aucune distinction entre ceux qui en font partie.

Sans diminuer la valeur d'aucun de ceux qui sont décorés, sans comparer leurs services, sans penser aux personnes qui ont dû la Légion-d'Honneur à une sorte d'ancienneté ou à des raisons variées, la France aurait voulu que les fils du peuple qui se sont conduits avec héroïsme à l'incendie du Bazar de la Charité eussent la croix.

Elle pense que dans un évènement aussi

tragique il eût été bon de montrer que la République, en pleurant des victimes venues dans un but charitable, était fière des enfants de la démocratie qui avaient offert leur vie et qui honorent le nom français aux yeux du monde entier.

M. Boissy d'Anglas député de la Drôme vient, au sujet des récompenses accordées, d'adresser la lettre suivante à M. Méline.

« Paris, le 9 mai 1897. » Monsieur le président du Conseil,

» Les journaux ont raconté les actes de dévouement auxquels a donné lieu la catastrophe du bazar de la Charité. Les rapports de police ont confirmé les récits de la presse et ont révélé d'autres faits non moins dignes de la reconnaissance de l'humanité. Un citoyen a sauvé par son sang-froid plus de cent femmes et enfants; un autre, par son courage et en se jetant dans les flammes, a arraché à la mort quantité de victimes; d'autres encore se sont signalés par des traits non moins admirables. Je vois cependant par l'Officiel de ce jour que le gouvernement de la République n'a trouvé pour récompenser ces humbles héros du devoir que de simples médail-

» J'estime, et, j'en suis persuadé, l'opinion publique estimera avec moi, que des médailles même en or constituent des récompenses tout à fait insuffisantes dans des circonstances aussi exceptionnelles. Peut-être le gouvernement n'avait-il pas actuellement de croix disponibles. Je mets donc la mienne à votre disposition, en vous priant de vouloir bien faire parvenir à M. le grand chancelier de la Légion d'honneur ma démission de membre de l'ordre.

» Vous pourrez ainsi réparer dans une certaine mesure un oubli fâcheux, car, chef d'un gouvernement démocratique, vous ne trouverez pas, j'imagine, l'insigne de l'honneur mal placé sur le bourgeron d'un de ces fils du peuple, auxquels tant de filles de noblesse sont redevables de la

» Agréez, monsieur le président du Conseil, l'expression de ma haute considération.

> » P. Boissy d'anglas, » Député de la Drôme. »

On ne saurait désapprouver ce vaillant député!

L'incendie de Paris

Les récompenses aux sauveteurs

Le Journal Officiel a publié une longue liste de récompenses décernées à l'occasion de la catastrophe du Bazar de la Charité.

Cette liste comprend, pour les civils: seize médailles d'or, douze médailles d'argent de l'e classe, six médailles de 2º classe et onze mentions honorables. Pour les fonctionnaires et agents de la police : quatre médailles de 1re classe, trois de 2e classe. quatre médailles d'argent de 1re classe. neuf de 2º classe et neuf mentions honorables. Pour les pompiers, cinq médailles d'argent de 1re classe, trois de 2e classe et quatre mentions honorables.

Les titulaires des médailles d'or sont:

Mme Roche-Sautier, propriétaire de l'hôtel du Palais; MM. Gaumery, cuisinier et Vauthier, aide cuisinier du même hôtel; Picqué, ouvrier plombier; Deligeard, valet de pied de la comtesse Greffuhle; Bertaux, directeur; Glad et Beaudouin, ouvriers de l'imprimerie; Dhuruy, vidangeur, et Georges, cocher de remises.

MM. Hellot, sous-brigadier; Michaud, Aubry et Guérin, gardiens de la paix, tous quatre brûlés dans l'incendie; Prélat, commissaire de police; Noriot, commissaire divisionnaire, et Matras, gardien de la paix.

Parmi les titulaires des médailles d'ar-

gent, citons:

Mme Bonton, Mme Maria Turin, de la Congrégation du Perpétuel Secours; M. Armand Dayot, inspecteur des Beaux-Arts; les capitaines de sapeurs-pompiers, Mathis, Cordier et Serand; les officiers de Paix Murat et Descaves, etc.

Nous regrettons que le gouvernement n'ait pas accordé quelques rubans à deux ou trois de ces braves gens.

Tous ceux qui sont décorés ne l'ont pas toujours mérité à autant de titres que Gaumery, Picqué et autres.

En Orient

FIN DE LA GUERRE

Les Grecs voulaient la paix, mais ils ne jugeaient pas de leur dignité de demander la médiation des puissances. C'est ce que M. Coudouriotis, ministre de Grèce à Rome, n'a pas dissimulé à ses collègues du corps diplomatique.

Le gouvernement grec aurait voulu que la médiation lui fût imposée.

Nous comprenons ce sentiment, qu'on pourrait appeler de l'amour-propre mal placé, puisque tout le monde, en Europe, reconnaît que l'honneur de l'armée hellène est absolument hors de cause.

Les événements ont cependant contraint la Grèce à invoquer l'intervention de l'Europe et à demander sa médiation. Voici comment les choses se sont passées :

Les ministres des six grandes puissances à Athènes s'étaient, on s'en souvient, concertés à la suite de l'initiative prise par le comte Mouraview et avaient arrêté la ligne de conduite pour le cas ou la Grèce demanderait la médiation, de manière que l'action collective de l'Europe s'exerçât rapidement pour mettre fin au conflit gréco-turc.

M. Onou, représentant de la Russie à Athènes, doyen du corps diplomatique, fit, au nom de ses collègues, une démarche officieuse auprès du chef de cabinet hellénique, et insista sur le danger qu'il y avait pour la Grèce à continuer la lutte dans les conditions désastreuses où elle se trouvait et promit le concours de l'Europe si la Grèce voulait y faire appel.

Dans la soirée d'avant-hier, le cabinet hellénique se détermina à faire la démarche qui lui était conseillée. M. Skoudoulis, ministre des affaires étrangères, remit aux représentants des six grandes puissances à Athènes, une note écrite, sollicitant la médiation de l'Europe, pour mettre fin à la guerre. Comme gage de ses intentions, le cabinet grec faisait savoir dans cette note qu'il allait rappeler les troupes helléniques qui sont en Crète.

Le général Vassos, plus un certain nombre d'officiers et quatre cents hommes de troupes étaient rappelés immédiatement ; le gouvernement grec s'engageait à rappeler à très bref délai, le reste du corps expéditionnaire crétois; il demandait même aux puissances de donner aux amiraux des flottes européennes des instructions en vue de faciliter le rapatriement des troupes helléniques.

En réponse à la demande du gouvernement grec, les représentants des puissances remirent à M. Skoulidis une note identique dont les termes avaient été arrêtés d'un commun accord et faisant connaître que les six puissances consentaient à exercer la médiation qui était sollicitée. Depuis ce moment les négociations sont engagées et on a l'espoir qu'elles vont aboutir à très bref délai.

C'est la fin de la guerre.

Conditions turques

Quelles sont les exigences de la Turquie? L'agence Havas publie la dépêche suivante, qui les dévoile :

La Porte incline à seconder les efforts des puissances et à se prêter aux négociations qui seront la conséquence de leur intervention médiatrice.

Toutefois, elle ne consentira pas à un armistice, ne voulant pas donner aux Grecs le moyen de se reformer, sous prétexte de négo-

ciations en vue de la paix. Les cercles diplomatiques sont d'ailleurs d'accord pour regarder la continuation des hostilités comme la voie la plus sûre pour em-pêcher les pourparlers de traîner en longueur et pour arriver à un résultat conforme au but

qu'ils vont poursuivre. D'après des informations de bonne source, le sultan ne se montrera nullement intransigeant, il fera preuve d'un grand esprit de conciliation. C'est ainsi qu'il ne retirera pas la promesse qu'il a faite d'accorder à la Crète son

autonomie. D'autre part, l'indemnité de guerre qu'il se proposait d'exiger ne serait pas excessive ; il demandera une légère rectification de frontière n'ayant qu'une valeur stratégique, du côte d'Analypsis et de Nezeros, sur la frontière orientale de Thessalie, de manière à posséder les crètes des montagnes.

Indemnité de guerre, prise de possession de nouveaux territoires, c'est ce que le sultan appelle faire preuve de conciliation.

Que serait-ce s il voulait ne pas se montrer conciliant!... Espérons que le concert européen montrera, pour une fois, son utilité en réduisant les prétentions exagérées de Abdul-Hamid. Trans at Inches

Election législative du 9 mai 1897

SCRUTIN DE BALLOTTAGE

Finistère première circonscription de Brest Inscrits: 24,778; — Votants: 11,563

MM. Pichon rép..... (élu) 4 853 voix. Isnard, rad..... $\frac{4\ 167}{2\ 471}$ =

(Cette élection avait lieu en remplacement de M. l'amiral Vallon, républicain, décédé, qui en 1893 avait été élu au scrutin de ballotage par 5,807 voix contre 5,273 obtenues par M. de Coatpont, conservateur.

Au premier tour de scrutin, les voix s'étaient ainsi réparties : M. Isnard, 2,850 voix, M. Pichon, 2,806; M. Picot, 2,754; M. le contre-amiral Galache, 1,949. Ce dernier, candidat républicain, s'était purement et simplement désisté au second tour.)

Mouvement administratif

Par décret rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, M. Rapilly, souspréfet de Trévoux (Ain), est nommé souspréfet d'Arcis-sur-Aube, en remplacement de M. Adam, mis sn disponibilité sur sa demande.

M. Joseph Coggia, chef de cabinet de préfet, est nommé sous-préfet de Trévoux.

Les Sénateurs de la Seine

Par suite de la mort de M. Tolain. M. de Freycinet est le dernier survivant des cinq sénateurs de la Seine élus à la première élection, le 30 janvier 1876; les autres furent Ferdinand Hérold, Victor Hugo et Payrat.

M. Hérold mourut quelques jours avant le renouvellement qui eut lieu le 8 janvier 1882, et M. de Freycinet, Tolain, Victor Hugo et Payrat furent rélus ; le major Labordère, qui remplaça M. Hérold, ne resta au Sénat que trois ans : le 10 décembre 1884 il donnait sa démission et était remplacé quelques jours plus tard, le 25 jan- | son retour de Tunisie, a fait demander à | vier 1885, par M. Georges Martin.

Au mois de mai suivant, Victor Hugo mourait à son tour ; son successeur fut M. Songeon, qui disparut, lui aussi, en février 1889 et fut remplacé par M. Poirrier.

Au renouvellement du 4 janvier 1891 MM. de Freycinet, Tolain et Poirrier furent réélus. M. Payrat, mort quelques jours auparavant, fut remplacé par M. Ranc, et M. Lefebvre fut élu contre M. Georges Martin, sénateur sortant.

Le siège d'un sénateur inamovible décédé ayant été attribué à la Seine, une élection partielle eut lieu le 7 février 1894, dans laquelle M. Floquet fut élu.

Enfin, M Floquet, décédé au mois de janvier 1896 fut remplacé, le 12 avril suivant par M. Barodet.

Ainsi, depuis 1876 la Seine a eu treize sénateurs. Actuellement, le département est représenté à la Chambre par six élus; lorsque l'extinction des sénateurs inamovibles sera complète, la Seine, en vertu de la loi de 1894, aura dix sénateurs.

Le Bazar de la Charité

M. le baron de Mackau, président du comité du Bazar de la Charité, adresse la communication suivante:

Le comité du Bazar de la Charité vient de recevoir un don anonyme de 937,438 francs qui, avec la somme de 45,000 fr. recueillie le premier jour de la vente de cette année, représente exactement le produit de la vente de 1896.

Cette générosité admirable va permettre au comité de verser aux œuvres qui devaient prendre part à la vente de 1897. une somme égale à celle que leur avait produite la vente de 1896.

La souscription ouverte par le Figaro pour les œuvres du Bazar de Charité, atteint 580 000 francs environ.

Le pourvoi des Drs Boisleux-La Jarrige

La chambre criminelle de la cour de cassation, sur le rapport de M. le conseiller de Larouverade et conformément aux conclusions de l'avocat général Cruppi, vient de rejeter le pourvoi formé par les docteurs Boisleux et de La Jarrige contre l'arrêt de la cour d'assises de la Seine qui les a condamnés à cinq années de réclusion chacun.

Le pourvoi, développé par Me Boivin-Champeaux, s'appuyait sur la non audition de deux témoins.

Le général La Jarrige

M. le général Leynia de La Jarrige, commandant la 1re brigade de cuirassiers à Ste-Menehould, à la suite de la condamnation de son frère, a demandé, prématurément, sa mise à la retraite.

Le colonel Audren de Kerdel, commandant le 3e hussards, est nommé en remplacement du général de brigade Leynia de La Jarrige.

L'instruction du Panama

Le Ministre de la Justice, aussitôt après

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 26

国上园区

Par Marius PRACY

DE LA COUPE AUX LÈVRES

«Je n'aurais point, pour cela besoin de mentir, de tronquer des documents; j'ai toutes les preuves et je suis libre, s'il me plait d'en faire usage.... Rassurez-vous! vous vous êtes trop avili pour mériter des représailles. Et Carolus, comte sans comté, fils de marquis sans marquisat, est tout aussi indigne que vous de notre haine. La pitié est le seul lot qui vous convienne à tous deux.

« Vous allez sortir d'ici, connus sous votre véritable aspect, démasqués et lamentables. Vous ne serez pas même honorés des coups de cravache de nos laquais. Levez-vous et purifiez de votre présence une maison où il n'y a jamais eu que de bons serviteurs du roi, de braves officiers et de loyaux gentilshommes.

« Je n'ai plus rien à ajouter.

« Allez!

Et sur ces derniers mots de Marguerite, le marquis, le comte de Castellos, Dolorès et M. Le Poittevin des renseignements sur l'é.

tat de l'instruction de l'affaire du Panama. M. Darlan, tout en insistant sur ce point qu'il n'entendait intervenir en aucune façon dans l'œuvre de M. Le Poittevin, a indiqué qu'à son avis il y aurait intérêt à hâter la marche de l'instruction et à aboutir dans le plus bref délai possible.

M. Le Poittevin a répondu au garde des Sceaux par l'intermédiaire du Procureur général qu'il pensait pouvoir clore son instruction vers la fin du mois.

Accident à bord du « Hoche »

On écrit de Cherbourg:

A la suite de la rupture d'un cordage, plusieurs matelots du cuirassé Hoche sont tombés dans de petites embarcations. Un d'eux s'est tué; trois autres sont grièvement blessés.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Assises du Lot

Voici le rôle des affaires des assises qui doivent s'ouvrir à Cahors le lundi 17 mai.

Lundi 17. — Joseph Bosc, de Montredon, canton de Figeac : viol et tentative de viol, Ministère public, M. Chaigne, procureur

de la République Défenseur Me Besse. Mardi 18. — 1º Louis Raynal, 19 ans, de Douelle: vols qualifiés.

Ministère public, M. Dufrêche, substitut. Défenseur, Me Besse.

2º Berthe Lafaurie, 19 ans, de Pinsac, arrondissement de Gourdon: suppression d'enfant.

Ministère public, M. Dufrêche, substitut. Défenseur \mathbf{M}^{e} Besse.

Mercredi 19. - Veuve Cavalier, de Luzech: empoisonnement.

Ministère public, M. Chaigne, procureur de la République. Défenseur Me de Valon.

Jeudi 20. - 1º Tissac, 17 ans, de Carnac Rouffiac: vol qualifié Ministère public, M. Dufrêche, substitut. Défenseur, Me Martin.

2º Moncany: coups et blessures.
Ministère public, M. Dufrêche, substitut.
Défenseur, Me Bécays.

Vendredi 21 mai. - Malergue, 23 ans, de Saint-Etienne-aux-Clos (Corrèze); vols qualifiés.

Ministère public, M. Dufrêche, substitut. Défensear, X...

Examen du certificat d'études primaires élémentaires pour l'année 1897

Fixation de la date des examens du certificat d'études primaires élémentaires pour l'année 1897:

Cahors (première circonscription). -Lauzès, 26 juin; Livernon, 9 juillet; Cajarc, 10 juillet; Saint-Géry, 16 juillet; Limogne, 27 juillet; Lalbenque, 29 juillet;

leurs invités se retirèrent, silencieux, glabres, pareils à des fantômes.

LE DOUTE DE M. DE MAULARVELLE

Nous avons vu plus haut qu'à un dîner offert par le Commandeur de Cartelanin aux seigneurs voisins de son bénéfice, le marquis de Maularvelle, châtelain de Sousceyracétait du nombre des convives. Jeune encore - il avait trente ans à peine - son regard observateur avait deviné une femme - et quelle adorable créature! - sous le déguisement auquel avait recouru Marguerite pour pénétrer dans la forteresse de la Tronquière. Par discrétion, il n'avait osé, sur le moment, s'enquérir de la vérité ; il espérait que le joueur de harpe ne disparaîtrait pas de sitôt, tel qu'une vision troublante.

Le lendemain il s'était vainement enquis du troubadour auprès de maints bourgeois qu'il avait fait interroger par son intendant sous des prétextes imaginaires. Nul ne l'avait apercu et ne pouvait dire quelle direction il avait prise.

Les jours suivants, il étendit ses recherches, s'adressa aux châtelains du pays.

Les investigations restèrent sans résultat. Cependant sa curiosité était d'autant plus grande que la clé du mystère lui échappait davantage.

Aussi, loin de se décourager, il résolut de lever à tout prix le voile qui lui cachait un secret alléchant, et bien qu'il parût un peu étrange de s'opiniatrer à sa fantaisie, malgré le sourire que sa conduite ne pouvait manquer de provoquer parmi la noblesse voisine, il Cahors (Sud), 2 août.

Cahors (deuxième circonscription. --Luzech, (filles), 18 juin, (garçons) 19 juin; Cazals, 26 juin; Catus, 9 juillet; Montcuq, 16 juillet; Castelnau, 27 juillet; Puy-l'Evêque (filles), 30 juillet, (garçons) 3 août.

Circonscription de Figeac. — Bretenoux, 7 juillet; Latronquière, 10 juillet; Lacapelle-Marival; 13 juillet; Saint-Céré; 17 juillet; Figeac (Est), 26 juillet: Figeac (Ouest),

Circonscription de Courdon. - Payrac, 5 juillet; Gourdon, 6 juillet; Salviac, 7 juillet: Martel, 9 juillet; Souillac, 12 juillet; Saint Germain, 19 juillet; Labastide-Murat, 21 juillet; Gramat, 23 juillet; Vayrac, 27 juillet.

Certificat d'aptitude à l'enseignement agricole

Par décision de M le recteur de l'Académie de Toulouse, prise sur la proposition de M. l'inspecteur d'Académie du Lot, l'examen des aspirants au certificat d'aptitude à l'enseignement agricole dans les écoles primaires supérieures est fixé au 17 juin.

Les inscriptions seront reçues à l'Inspection académique jusqu'au 15 mai inclusivement, terme de rigueur.

CAHORS

Conseil de préfecture

Le conseil de préfecture a tenu une audience samedi, à deux heures, sous la présidence de M. Laparra, assisté de MM. Desprats et Caviole-Dumoulin, conseillers de préfecture.

M. Dauchez, secrétaire général, occupait le siège de commissaire du gouvernement.

Dans cette audience, le conseil s'est occupé de l'affaire du sieur Lavergne, contre la ville de Cahors.

Nos lecteurs se rappellent sans doute que cette affaire, déjà appelée à l'audience du 30 avril dernier, avait été remise à une séance spéciale qui devait avoir lieu le 8 mai.

Le sieur Lavergne, ancien fermier des places, réclamait en décembre 1896, à la ville de Cahors, une somme de 7.000 fr. pour paiement des droits de place concernant le dépôt des fumiers que la ville a établi dans l'allée des Soupirs et qu'elle vend aux particuliers.

Le tribunal civil de Cahors avait renvoyé les parties devant le conseil de préfecture en interprétation de l'article 11 des clauses du cahier des charges, ainsi conçu:

« Article 11. - L'administration municipale se réserve également la faculté d'occuper sans indemnité tout ou partie des places, quais, cales, rues ou marchés, à l'occasion des fêtes ou pour le service public.

M. H. de Valon, au nom de Lavergne, prétend que ce n'est pas un service public ni la consequence d'un service public; lorsque la ville de Cahors fait manipuler ces matières et les vend aux particuliers, elle agit dans son intérêt privé.

Me Lagarrigue, au nom de la ville de Cahors, prétend que la ville ne doit rien à

Enfin n'y tenant plus, il songea à s'adres-

Tandis qu'ils se promenaient seuls dans le

parc de Sousceyrac, une après-midi, le marquis

amena la conversation sur la question qui le

- Mon cher Commandeur, lui dit-il, vous

êtes soldat du Christ, vous êtes l'homme de

Dieu; et bien, supposez pour un instant que

je veux me confesser et que vous êtes mon di-

M. de Cartelanin regarda le marquis en

- Où voulez-vous en venir, Monsieur de

- Oh! c'est bien simple. Figurez-vous que

j'ai un espèce de martel en tête. Je suis amou-

roux d'un être qui vit, puisque je l'ai vu, mais

dont j'ignore le lieu d'habitation. Et, ce qui

est plus bizarre encore, je ne sais à quel sexe

il appartient, ou plutôt je suis incertain s'il

- Je ne saisis pas très bien ce que me ca-

chent vos réticences. Soyez assez aimable pour

quelques gentilshommes et moi avons été re-

cus au château de la baronnerie de la Tron-

- Vous souvenez-vous de ce mystérieux

vous expliquer, monsieur le duc?

si courte que j'ai pu l'oublier.

préoccupait depuis plusieurs semaines.

Châtaigneraie.

ser à M. de Cartelanin.

recteur de conscience.

riant, puis:

Maularvelle?

est une femme.

quière?

Lavergne et que le dépôt des matières qui sont déchargées des tombereaux sur l'allée des Soupirs malgré le triage et l'enlèvement de quelques objets tels que : tessons de bouteilles, pierres, débris de poterie, n'est que la conséquence d'un service public; cela s'est fait ainsi depuis 1876, époque de la substitution de la régie au système de l'adjudication; Lavergne était parfaitement au courant de la situation.

Me Lagarrigue ajoute en terminant que le traité a reçu toute l'exécution qui était dans les prévisions des parties.

Les plaidoiries, commencées à deux heures, ne se sont terminées qu'à cinq heures, Le conseil a mis cette affaire en délibéré.

Avant de lever son audience, le conseil a rendu un arrêté rejetant une demande d'indemnité présentée par les sieurs Aymard, de Terrou, Pradayrol et Moulène contre les communes de Molières et de Terrou, pour dommages causés par la construction d'un aqueduc sur la route numéro 29 du chemin de grande communication de Saint-Céré à Rouqueyroux.

Lycée Gambetta

Nous insérons aujourd'hui seulement la lettre suivante qui, par suite d'une erreur d'adresse, nous est parvenue trop tard pour notre numéro de samedi.

J'ai l'honneur de prévenir les familles, qu'à partir de lundi prochaiu 10 mai, une femme de confiance sera attachée comme auxiliaire à la classe enfantine du Lycée Gambetta. Cette femme sera chargée de donner toute la journée aux enfants qui suivent cette classe, les soins matériels de surveillance et de propreté que réclame leur âge. Elle les recevra le matin à 7 h 3/4 et le soir à 1 h. 1/4 Ils resteront au Lycée le matin de 7 h. 3/4 à 11 heures, et le soir de 1 h. 1/4 à 5 heures.

L'entrée et la sortie pour les élèves de la classe enfantine, se feront désormais par la porte du Petit Lycée, qui donne accès sur les Allées Fénelon. De cette manière, les petits enfants ne seront plus obligés de se rendre en classe par la rue du Lycée, qui est très fréquentée et parfois dangereuse pour eux. Ils auront en outre l'avantage d'être complètement séparés de leurs camarades plus âgés.

Le Proviseur, HENRI FOURNIER.

Nomination du préposé en chef de l'octroi

Nous apprenons que M. le maire de Cahors, devant les nombreuses compétitions au poste de préposé en chef de l'octroi, s'est décidé à proposer plus de trois candidats, chiffre minimum exigé par la loi.

Contravention

Une contravention a été dressée contre la fille Roussel Basiline, débitante de boissons, 4, rue Brives, pour avoir employé dans son débit une fille étrangère à sa famille.

son instrument et de sa voix ravissante? poursuivit son enquête aux quatre coins de la - Très bien, très bien. A la fin du diner,

> — C'est cela.... Et êtes-vous bien convaincu d'avoir eu devant vous un jeune homme? Rien de particulier ne vous a-t-il frappé dans sa physionomie si fine ? Ses mains délicates et potelées, la douceur de sa voix, la blancheur exquise de son épiderme, l'ensemble enfin de son aspect, tout cela n'a-t-il pas éveillé un soupçon sur la nature de son sexe ? En d'autres termes, ne pensez-vous pas que nous

> vait et ne voulait pas révéler le secret. Il tenta de se tirer d'embarras de son mieux.

> - Votre question, dit il, n'est pas de celle dont la réponse est aisée... Pour mon compte, je n'ai pas ajouté d'importance à la présence de cette personne. Je n'ai pas cherché à me renseigner sur elle, n'en éprouvant pas le besoin et n'ayant aucune raisonde m'informer du but de sa visite, inattendue du reste je vous l'affirme... Elle est repartie comme elle était venue. C'est tout ce que je crois pouvoir vous dire. Vous serez plus heureux peut-ètre en

> - Je m'attendais à mieux de votre part, mon cher Commandeur, d'autant plus qu'il se passe là un fait inexplicable : le harpiste dont je cherche les traces n'a été rencontré nulle part ailleurs qu'au château de la Tronquière. En vérité, je me demande pourquoi. Voyons en toute franchise, vous devez, vous, en savoir (A suiore). quelque chose?

> avons été agréablement mystifiés par une jeune fille ? Le Commandeur devint soucieux. Il ne pou-

vous adressant à d'autres que moi.

- Voici. - Vous rappelez-vous le jour où - Oui assurément. Je n'ai pas la mémoire harpiste qui vint nous émerveiller des sons de

Trouve

Une petite cuillère en argent, aux initiales E.C., a été trouvée par le sieur Capelle, dans le fumier de la ville. La réclamer au bureau de police.

Les effets de l'ivresse

Samedi, vers six heures du soir, les époux Capoulade, demeurant rue Mascoutou, après avoir un peu trop fête la dive bouteille, conduisaient à bras un charreton chargé de bois de chauffage.

A un moment donné, cette charrette, mal dirigée, tamponna la femme contre un mur et elle recut à la tête des blessures peu graves. Le mari, sous le coup des fumées de l'ivresse, crut voir la tête de sa femme écrasée; il propagea immédiatement cette pouvelle qui mit un instant toute la ville en émoi.

Musique du 7me de ligne PROGRAMME des 13 et 16 Mai 1897

De 4 à 5 heures

Farigoul. Vérone (Allegro) Le Châlet (Ouverture) Adam. Santiago (Valse) Corbin. Le Roi d'Ys (Fantaisie) Lalo. Printania (Mazurka) Wetge.

THÉATRE DE CAHORS

Samedi 15 mai, représentation extraordinaire donnée par M. L. Monti, du théâtre de l'Odéon.

L'AMI FRITZ

Pièce en 3 actes, d'Erckmann-chatrian

LES OUVRIERS

Drame de M. Eugène MANUEL

Voilà ce qu'on peut véritablement appeler un spectacle choisi, honnête et moral, une soirée de famille à laquelle les parents peuvent hardiment conduire les jeunes filles.

Pour un tel spectacle, des places devraient être réservées aux élèves des écoles. Avec l'Ami Fritz et les Ouvriers, que nous voici loin du théatre fin de siècle, inep-

te et souvent ordurier, dont on nous sature depuis quelques années.

L'Ami Fritz est une œuvre délicate et touchante, où le comique de bon aloi a sa

Les Ouvriers, un drame poignant, une œuvre morale de premier ordre, couronnée par l'Académie, un exemple à mettre sous tous les yeux.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 8 au 11 mai 1897

Naissances

Cubaynes, Virginie, aux Ramonets.

Décès

Pérot, Françoise, veuve Bergougnoux, 76 ans, impasse d'Auvergne. Bardon, Félicie, couturière, 20 ans, céli-

bataire, avenue de la Gare, 1.

LUZECH. — Noyé. — Lundi matin, vers six heures et demie, l'éclusier de Saint-Marc, Louis Bosc, traversait le Lot avec son batelet pour aller prendre des ouvriers de l'administration qui attendaient sur l'autre

Soit imprudence de sa part, soit mauvaise manœuvre, la barque, entraînée par le courant, a été poussée sous le barrage.

Le remous, très fort en cet endroit, a fait chavirer l'embarcation et le pauvre Bosc a péri sous les yeux de plusieurs personnes qui ne pouvaient lui porter efficacement se-

On n'a pu encore retrouver son cadavre. Les recherches seront longues et difficiles. Louis Bosc laisse une veuve et deux enfants de 9 et 14 ans.

Nous prions la famille éplorée de recevoir nos sincères condoléances.

LES JUNIES. — Foire. — Les foires des Junies qui tendaient à disparaître, résistent cependant encore. Celle de mai était mieux approvisionnée que les précédentes. Sur la grande place de la localité qui sert de foirail, nous avons compté 100 paires de boufs, 400 moutons, beaucoup d'oisons,

une grande quantité d'œufs et de volaille. Les marchands y étaient aussi en grand nombre.

Les transactions ont été assez nombreu-

Puisqu'il y a aux Junies tous les éléments

mandons pourquoi certains habitants ne font pas le sacrifice d'une 1/2 journée pour conduire leurs bestiaux et apporter leurs denrées sur le champ de foire. - Il y va cependant de l'intérêt local.

CATUS. - Foire du 6 Mai. - Un grand nombre d'affa res se sont traitées sur les denrées de toutes sortes. Le commerce des bestiaux a été moins actif.

Voici les cours pratiqués : Bours, 34 à 35 fr. les 50 kilos; moutons, 65 à 70 cent. le kilog. (poids vif). Bœufs d'attelage, de 300 à 900 fr. la paire; porcelets de 10 à 25 fr. pièce; agneaux, de 15 à 18 fr.; moutons antenais, 25 à 30 fr.

Blé, 15 fr. 50 à 16 fr.; maïs, 9 fr.; avoine, 5 fr. 50; pommes de terre, de 3 fr. à 3 fr. 50; le tout, les 80 litres.

Volailles jeunes, 80 cent.; poulardes, 60 cent. la livre; oisons, 2 fr. à 2 fr. 50; canetons, 75 cent. à 1 fr. la paire; lapins, 40 ceut. la livre, œufs, 40 centimes la dou-

FIGEAC. - Chambre des notaires. -Composition de la Chambre de discipline des notaires de l'arrondissement de Figeac pour l'année 1897-1898 : Président, M. Vinel, notaire à Larnagol; secrétaire, M. Longpuech, notaire à Figeac; trésorier, M. Gardes, notaire à Feycelles; rapporteur, M. Bruel, notaire à Saint-Céré; syndic. M. Naville, notaire à Puybrun; membres, MM. Vaissié, notaire à Livernon; Lavernhe, notaire à Saint-Cirgues.

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Dans son audience du 8 mai, le tribunal correctionnel a jugé les affaires suivantes :

Louis Bouyges, âgé de 24 ans, domestique à Calviac, comparaît sous l'inculpation de violation de domicile. Le tribunal le condamne à 24 heures d'emprisonnement et 16 francs d'amende.

— Elie Rafaillac, 35 ans, cultivateur à Sousceyrac, pour vol de poules, deux mois d'emprisonnement.

- Joseph Birou, 27 ans, de Saint-Vincent, est condamné pour coups et blessures à 100 francs d'amende, avec bénéfice de la loi

- Louis Tayrol, 25 ans, cultivateur à Issepts, inculpé de vol, est condamné à vingt-quatre heures d'emprisonnement.

- Julien Cancé, 47 ans, et Basile Cancé, 24 ans, tailleurs d'habits à Saint-Sulpice, comparaissent sous l'inculpation de coups et blessures. Le tribunal les condamne à 2 mois d'emprisonnement chacun en tenant compte de la détention préventive:

CAJARC. — Fêtes. — De brillantes fêtes se préparent en vue du festival qui doit avoir lieu les 6 et 7 juin.

Une commission vient d'être spécialement nommée à cet effet et une souscription publique déjà commencée donne les meilleurs résultats.

Voici la composition de la commission. MM. Duphénieux conseiller général, Bruel conseiller d'arrondissement, Mirabel maire de Cajarc, présidents d'honneur.

M. Bramel, banquier, président. M. Taurand, notaire, vice-président. M. Péres, receveur de l'enregistrement, trésorier.

M. Peyre, pharmacien, secrétaire.

M. Austruy, vétérinaire.

M. Combes, agent-voyer. Incessamment nous ferons connaître le programme.

LACAPELLE-MARIVAL. - Foire. - La foire du 8 mai a été relativement belle et

Les transactions ont été assez importan-

Les veaux se vendaient de 0,80 à 0,90 le

kilo poids vif. Les bœufs et les vaches se sont vendus

aux mêmes prix qu'aux foires précédentes. A signaler un peu de hausse sur le blé.

Toujours la même baisse sur les porce-

GOURDON. - Foire. - Malgré le beau temps, notre dernière foire qui a été tenue samedi dernier n'a pas été très importante.

Les divers marchés étaient cependant bien approvisionnés pour la saison, mais les transactions ont été fort lentes.

Voici les cours pratiqués :

Il s'est néanmoins traité quelques affaires pour maintenir les foires, nous nous de- sur les bœufs d'attelage dans les prix de 390 à 650 fr. la paire. Les bœufs gras ont valu de 30 à 33 fr. le quintal, poids vif.

Les moutons gras étaient assez recherchés de 65 à 75 cent. le kilog.

Les porcelets sont toujours en baisse, ils ne se sont ven lus que de 10 à 15 fr. la pièce, selon grosseur.

Voici la mercuriale de la halle aux

50 hectolitres de blé, vendus au prix moyen de 18 fr. l'hect.; 25 hect. de seigle, au prix de 11 fr. 50; 30 hect. d'avoine, au prix de 8 fr. 40; 70 hect. de noix, an prix de 11 fr. 45; 20 hectolitres de maïs, à 11 fr. 20; 35 hect. de pommes de terre, à 4

VITICULTURE

SOUFRAGE ET SULFATAGE

On nous écrit :

Parmi les nombrenx lecteurs du Journal du Lot il en est, sans doute, qui, ne possédant qu'une connaissance relative de la viticulture, ne sont pas au courant des traite. ments à effectuer et suivent la plupart du temps les conseils ou avis de quelques amis aussi incompétents qu'eux-mêmes. Nous pensons donc leur être agréable en publiant ce résumé succinct qui leur aidera à sortir de l'embarras où ils peuvent se trouver.

Soufrage. - Le soufreest, parexcellence, le remède contre l'Erineum, l'Oïdium et il a, dit-on, la propriété de combattre la coulure, effectué en pleine floraison. Ceux qui n'ont pas encore fait ce traitement peuvent donc attendre cette époque pour lui faire jouer un double rôle, à moins que le besoin ne soit urgent; dans tous les cas, il est bon d'attendre huit jours après le traitement liquide contre le black rot et le mildiou -Trois soufrages se font ordinairement comme il suit : le premier lorsque les bourgeons ont environ 0,15 cent.; le second pendant la floraison et le 3e avant ou pendant la veraison. — Employé par une journée de chaleur en forte quantité, le soufre peut occasionner des brûlures sur les grappes et sur les fenilles; il vaut mieux soufrer le matin à la rosée qu'en plein jour où l'on emploie bien plus de matière par suite du peu d'adhérence; quant à l'efficacité elle est aussi certaine sinon davantage; le soufre étant insolubre dans l'eau et la rosée, qui d'après certains nuit à son effet, reste bien entendu sans action contraire On peut le mêler par moitié à de la chaux grasse finement pulvérisée pour le 1er traitement, mais bien se garder de faire ce mélange pour le 2º.

Sulfatage. — Les sulfatages sont autrement importants que les soufrages, ce sont eux qui, bien faits, doivent nous préserver à la fois du mildiou et du black-rot et cette dernière maladie mérite surtout une attention constante, puisque en 1896 elle causa dans le Lot, en certains endroits, de sérieux ravages. - Black-rot : Ordinairement c'est sur la feuille qu'on remarque son apparition, les taches sont alors de couleur brun-rougeâtre, ressemblant au premier aspect à de petites brûlures, identiques sur les deux faces, de forme circulaire et d'un diamètre variant de 1 à 3 cent., de petites pustules noires à la surface et visibles à l'œil nu en sont les signes caractéristiques.

Mildiou: La partie de la feuille malade est, en dessus, jaune d'abord, la tache ressemblant à une goutte d'huile, devient brune dans la suite et enfin couleur feuille morte; les taches ont dès le début un diamètre pouvant varier entre l à 5 cent. : en dessous de la feuille de vives efflorescences blanches se produisent et sont bientôt dessécher la partie attaquée.

Le traitement à effectuer contre ces deux champignons cryptogames est le même, avec cette différence cependant que si l'on n'avait affaire qu'au mildiou on pourrait peut-être suprimer 2 traitements. Nous donnons les conclusions et règles adoptées par le Congrès de Bordeaux que tout viticulteur doit connaître et qui passeront inaperques pour un grand nombre.

A. — Les doses massives de sulfate de cuivre dans la préparation des bouillies sont sans objectif; une proportion de ce sel de 2 à 3 0/0 est toujours suffisante.

B. - La proportion de base, chaux ou soude correspondante, doit être suffisante pour obtenir une liqueur sensiblement neutre ou très légèrement acide.

C. — L'adjonction de poudres à dominante de soufre, de chaux et plus spécialement de cuivre, sans avoir paru indispensable, semble généralement utile.

D. — Une application minutieuse, très soignée, suffisamment abondante des traitements liquides, qui permettra d'atteindre chaque fois, autant que possible, la totalité des organes de la plante.

E. - Un nombre de traitements suffisants pour ne pas laisser l'arbuste sans protection pendant toute la durée de sa végétation active, ce nombre ne descendant pas sans danger au dessous de cinq, répartis

1º Quand les pousses ont de 5 à 10 centimètres de long;

2º Environ 15 à 20 jours après le premier

3º A la fin de la floraison;

4º Environ 15 à 20 jours après la florai-

5º Dix à quinze jours avant la véraison; Un 6e traitement vers le 10 août est un complément qui peut avoir son utilité dans les années humides ou en cas de grande invasion tardive.

F. — L'enlèvement des feuilles tachées de première invasion, dès leur apparition, en mai, donne de bons résultats.

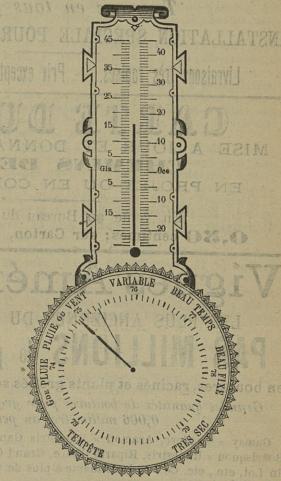
Se hâter donc de traiter si ce n'est déjà fait, mieux vaut prévenir que guérir. Dans nos Campagnes, et à Cahors, surtout il est facile de se procurer de la chaux

grasse en pierres et nous pensons que la bouillie bordelaise devenue populaire et dont la préparation est très facile est, de toutes les bouillies préconisées, la plus recommandable, surtout au point de vue éco-

Formule de la bouillie bordelaise: Sulfate de cuivre 2 k. Chaux grasse en pierres 1 id.

100 litres. Pour quelques lecteurs qui n'ont jamais préparé de bouillie nous allons donner la manière d'opérer. Dans un récipient on met 90 litres d'eau où l'on fait dissoudre 2 k. de sulfate de caivre en le suspendant de façon à ce qu'il soit à la surface; un panier d'osier ou un vieux chiffon sont ordinairement choisis à cet usage. D'autre part on fait éteindre l k. de chaux dans 10 litres d'eau et l'on obtient un lait de chaux que l'on rendra bien homogène pas malaxation - nous conseillons de ne commencer l'opération que lorsque ce dernier est bien refroidi - on le verse alors dans la solution de sulfate de cuivre lentement en ayant soin de remuer très fort le mélange pendant que l'on opère. Ne pas oublier que c'est le lait de chaux qui doit être versé dans la solution et ne pas faire le contraire.

Emile Couderc. Les Masséries, 9 mai 1897.



Baro-Thermomêtre

Température minima du jour : 5. Id. maxima de la veille: 22. Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres: 0.

春草芸藝

Nous prions mus a ounés en returd de condair dien nous concerir au plus cot par un mandal sur la paste.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. - 36e année. Sommaire du numéro 2093 du 8 Mai 1897.

Gravores. — La guerre gréco-turque : Portrait d'Edhem-Pacha, adjudant général de l'armée turque et d'Osman-Pacha, chef suprême des

armées turques.

En Thessalie: Kalabaka, point terminus du chemin de fer de Volo. - Vue générale d'Elassona et ses environs. - Camp de Mustapha-Pacha. - Infanterie ottomane devant Elassona. -Artillerie ottomane dans la plaine d'Elassona. -Population fuyant devant l'armée turque sur la route de Volo. - Poste fortifié sur la route de Volo. - Santa-Quaranta. - Vue de Prevesa. - Thessaliens fuyant devant l'invasion. - A lagare de Pharsale.

Athènes: Arrivée triomphale du général Ga-

Constantinople : La colonie hellénique saluant à son départ le prince Mavrocordato, ministre de Grèce. - Départ des Grecs résidant en Turquie. Paris : Monument de Charlet.

Tunisie: Inauguration du nouveau port de Sfax : Arrivée du navire « Maréchal-Bugeaud ». - Fêtes de l'inauguration, etc.

Départements : Angoulême : Le monument du président Carnot. - Saint-Servan : Baptême du bâteau-hôpital de Saint-Pierre. - Ouessant et Molènes : L'Australia. - Types de femmes. -Le syndic. - Le pilote. - Portraits divers.

Texte : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. - Théâtres, per A. Lemaire. -Musique, par A. Boisard. — L'incendie du bazar de la charité, par Noël Nozeroy. - Ouessant et Molènes, par Ch. Le Goffic. - La guerre grécoturque, par X. - Sport, par Archiduc.

Explication des gravures, Revue Comique, Caricature à l'Etranger, Bibliographie, Echecs, Rébus, Récréations, Vélocipédie etc.

En suppément : Les Salons de 1897 (Champs-Elysées et Champ de Mars), par O. Merson.

1er SUPPLEMENT

Salons de 1897. - Portrait de Mme H. G.-V.

tableau de M. Della-Sudda. — Départ pour la procession, tableau de M.S. Jacob. - Pot au feu, tableau de Mlle Marguerite Lebasteur. -Dante et Béatrix, tableau de Mme Boyer-Breton. - Devant les reliques, tableau de M. Buland. - Les Matines à la Grande-Chartreuse, par M. Chartran. - Une partie de cartes, tableau de M Michel Lévy. - La Coda, tableau de M. Delahaye. - La Prakova, tableau de M. Pierre Bellet. - La réclame, tableau de M. Lequesne. - Judith, tableau de M. Thirion. -Arrestation du maréchal de Ségur, sous la terreur, tableau de M. Boislecomte. - Le parvis du Saint-Sépulcre, tableau de M. Ralli. — A la Gatté-Montparnasse, par J. Harris. - Au déclin de la vie, par M. Th. Grondard.

2º SUPPLÉMENT

Paris : L'incendie du Bazar de la Charité, rue Jean-Goujon. - Vues intérieures du Bazar de la Charité. - Comptoir de Mme la duchesse d'Alençon. - Comptoir des religieuses, etc. (Photographies). - La panique su moment de la première alarme (croquis de M. Reichan. - Emplacement du Bazar de la Charité après l'incendie. - Le déblaiement des décombres. - Les débris humains. - Les fenêtres du mur du fond par lesquelles des personnes ont pu se sauver (Photographies). - L'enlèvement des cadavres, dessin de M. Moulignié.

Le numéro : 50 centimes.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. - Sommaire de la 1275° livraison (8 Mai 1897).

Le roi du timbre-poste, par G. de Beauregard et H. de Gorsse. - Chemins de fer aériens, par Daniel Bellet / - Lettres du Régiment, par Louis d'Or. - Le luxe de la table chez les Romains, par C. D. - Le chemin de Damas, par Danielle d'Arthez. - Le sculpteur Cuvelier, par M. E.

Abonnement: Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages et des voyageurs — Sommaire du Nº 19. (8 Mai 1897).

1º Aux sources de l'Irraouaddi, d'Hanoï à Calcutta par terre, par M. E. Roux, enseigne de

2º A travers le monde : De Tananarive à Fianarantsoa

3º Civilisations et religions : Coutumes flottes après la mort, par M. R. E. Denett.

4º Livres et Cartes. 5º Conseils aux voyageurs : La photographie

dans les voyages : Chambaes noires du type Jumelle, par Frédéric Dillaye.

Abonnement: Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boule vard Saint-Germain, 79, à Paris.

Les affiches illustrées de l'Eclair

Nous pouvons constater le succès mérité que vient de remporter l'Eclair avec son concours d'affiches, en feuilletant la première livraison de ses reproductions, que notre confrère vient de nous faire parvenir.

Cette livraison, très luxueusement éditée par les procédés de la maison Buirette, est composés d'une très jolie couverture, projet de M. Marc Mangin, l'un des concurrents, d'une introduction de notre excellent confrère, Georges Montorgueil et de huit maquettes coloriées très intéressantes.

Notre confrère a limité, paraît-il, son tirage; il n'est pas douteux que la collection complète, ouvrage très précieux et unique en son genre, fera prime après la publication de la dernière livraison.

Ce fascicule vendu deux francs, tandis que les publications similaires contenant seulement quatre reproductions sont vendues deux francs cinquante, prouve que notre confrère a voulu offrir aux amateurs un souvenir d'une manifestation artistique d'un genre tout à fait nouveau et non faire une affaire d'édition.

On peut se procurer la première livraison de cette publication à l'Eclair, 10, faubourg Montmartre, Paris, ou en Province, chez tous ses dépositaires.

Il met aussi en vente dans ses bureaux, au prix de 10 fr. l'exemplaire, cinq cents affiches, grandeur d'exécution, numérotées et tirées sur papier de luxe, des premier et second prix du concours. - Ces affiches seront les seules pouvant être vendues.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

BAINS DE MER DE L'OCÉAN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du

samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle en-Mer), Lorient (Port-Louis, Lar-mor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnerez, Cha-teaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Pour plus amples renseignements, consulter

le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert,

VOYAGE D'EXCURSION AUX

Plages de la Bretagne

Du 1ºr Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, a prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guerande, Saint Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Anray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Con-carneau, Quimper, Douarneuez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée: 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1re classe : 45 francs. - 2º classe : 36 francs.

AVIS. - Ces billets comportent la faculté d'arret à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix

des hillets il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduite de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum dc 50 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre te voyage d'excursion; le second, s'il y a tieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

1, Rue des Capucins.

CAHORS (Lot)

A. COUESLANT, Successeur

Huit presses, dont une rotative, mues par la vapeur, Clicherie, Reliure, etc.

IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX

Travaux en tous genres.

INSTALLATION SPECIALE POUR GRANDS TIRAGES

Livraisons très rapides. — Prix exceptionnellement modérés.

DE FER

EN PROJET OU EN CONSTRUCTION

En vente au Bureau du Journal: 0,50 centimes; sur Carton, 0,75 centimes

Vignes Américaines LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

WILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay × Couderc, Aramon × Rupestris Ganzin, Mourvèdre × Rupestris, Bourisquou × Rupestris, Riparia Gloice, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître:

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines. Prix: 3 fr. (franco poste).

5me édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires. Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).



FER LERAS crit avec succès aux jeunes filles anémiques, aux dames délicates, aux enfants faibles et privés d'ap-pétit, fatigués par les études ou la croissance. Toujours bien supporté, il restitue au corps le fer et les phos-phates qui lui manquent. Dépôt dans toutes les pharmacies.



Chirurgien Dentiste

16 Rue du Maréchal Brune

BRIVE (corrèze)

NOTA.—M. AUD OUARD engage les
personnes qui doivent se rendre
a Brive, pour le consulter,
a vouloir bien lui annoncerleur visite deux ou trois jours
a l'avance;
ADRESSE TELLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.

LE GOURMET

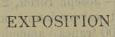
REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Abonnement pour un an :

France 5 fr. Etranger..... 6 fr.

On s'abonne sans frais dans tous es Bureaux de postc. Bureaux: 12, rue Turbigo, Paris

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.





CAHORS 1881

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCEDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveaaté, saison d'Eté.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. Doucède envoie des échantillors, ou se rend mi-même, sur demande.



SIROP DE RAIFORT IONA

DEPUIS TRENTE ANNÉES, CE MÉDICAMENT DONNE LES RÉSULTATS
LES PLUS REMARQUABLES
DANS LES MALADIES DES ENFANTS, POUR REMPLACER
L'HUILE DE FOIE DE MORUE ET LE SIROP ANTISCORBUTIQUE Il est souverain contre l'engorgement et l'inflammation des glandes du cou, les gourmes, croîtes de lait et les diverses éruptions de la peau, de la tête et du visage. Il excite l'appétit, tonifie les tissus, combat la pâleur et la mollesse des chairs; c'est un excellent dépuratif, mieux toléré que l'iodure de potassium.

Le Sirop de Raifort Iodé exigrant des mois de préparation et des soins spéciaux, se défier des mélanges de sirop antiscorbulique et de teinture d'iode proposés à sa place.

DÉPOT DANS TOUTES LES PHARMACIES.

LIBRAIRIE GIRMA, A CAHORS

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRE Dictionnaire encyclopédique universel, EN SIX VOLUMES, révisé

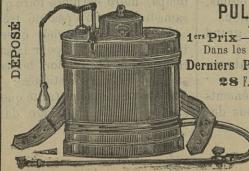
Illustration. — Un millier de Gravures, Portraits, Cartes et des Tableaux synthétiques orneront la publication.

Mode de publication. — Le Larousse illustré en 6 volumes sera publié par fascicules à 0,50 c., paraissant chaque

semaine à partir du ler avril.

Souscription à forfait 150 francs. Prix de faveur jusqu'au 31 mars. 140 francs.

Payables par 10 fr. par trimestre. L'ouvrage peut être fourni par volumes brochés ou reliés. Pour ces derniers, le prix de souscription sera augmenté de 30 francs.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

1ers Prix — Hors Concours — Médailles d'Or Dans les principaux Centres viticoles de France Derniers Perfectionnements. Appareil garanti 28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole 18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot) Nota. - Vu le grand nombre de deman des prière de se faire inscrire au plus tot.